

Légation

SUISSE.

N^o 520

Paris le 19 Mars 1871.

Monsieur le Président

Prof: Dr. C. Schmid.
22 Mars 71. Spil.

Comme vous l'avez appris par les journaux et par mes précédentes communications, l'état de Paris depuis quelques semaines était de nature à inquiéter beaucoup d'esprits. La garde nationale, guidée par un « comité central » dont les membres étaient inconnus, s'était emparée d'un certain nombre de canons sous le prétexte d'empêcher le gouvernement de les livrer aux Prussiens. Ces canons avaient été placés au sommet de la butte Montmartre, appelée aujourd'hui le Mont-Aventin, et aux Buttes-Chaumont dans le quartier de la Villette.

Diverses tentatives eurent lieu pour arriver à une solution amiable. Elles échouèrent devant les refus du « comité central ».

En attendant les manifestations continuaient sur la place de la Bastille, où le drapeau rouge flottait au sommet de la colonne de Juillet. Chaque jour des détachements de la garde nationale venaient y déposer

Monsieur

Monsieur Schenk

Président de la Confédération Suisse.



2
 des couronnes d'immortelles, en signe de deuil pour la République menacée.

Plusieurs individus, soupçonnés d'avoir des relations avec la police, ont été jetés à l'eau par une foule aveugle.

Vendredi, le gouvernement remplaça le Préfet de Police par un général, et fit afficher dans la soirée une proclamation annonçant qu'il était décidé à mettre un terme à l'existence de ce comité anonyme qui s'arrogeait la direction de la garde nationale.

Le parti rouge, dont la force s'était avérée par les dernières élections à l'assemblée constituante, et dont les adhérents augmentaient chaque jour dans la mesure de la faiblesse du gouvernement, avait de son côté organisé la résistance.

Hier matin samedi, une attaque fut essayée au point du jour contre la butte Montmartre, afin d'y enlever les canons gardés par la garde nationale. Autant qu'on a pu l'apprendre, les premiers efforts furent heureux. Mais vers les neuf heures, une partie

de l'armée refusa d'obéir, & ne tarda pas à fraterniser avec les insurgés. Il s'ensuivit une collision entre la gendarmerie d'une part, les insurgés et la ligne d'autre part. Un officier fut tué, ainsi que son cheval. Le cheval fut immédiatement dépecé et les morceaux distribués entre les assistants. La gendarmerie se retira. Plusieurs officiers furent alors fait prisonniers, entre autres le général Leconte, puis le général Clément Thomas, arrêté en bourgeois, et qui avait commandé la garde nationale pendant le siège — Dans la journée le bruit se répandit que ces deux officiers supérieurs avaient été fusillés dans un jardin de Montmartre. Le fait est malheureusement confirmé.

à Belleville, des barricades furent immédiatement élevées dans toutes les rues. La caserne du Prince Eugène fut enlevée sans résistance, et la troupe de ligne livra ses armes à la garde nationale. Les soldats désarmés, et fraternisant avec les insurgés, se répandirent dans la ville.

Le général Vinoy avait transporté son quartier général au ministère des Affaires Etrangères.

4
 28 septembre 1870, Paris, 19^e
 c. St.

Dans la soirée, la garde nationale de Mont-
 martre descendit en ville. L'état-major de la
 place fut occupé sans résistance, ainsi que l'hôtel
 de Ville.

A sept heures, M. Jules Favre et les autres
 ministres quittèrent Paris, pour rejoindre à
 Versailles M. Thiers, qui était parti dans la
 journée.

On s'attendait à de sanglantes collisions
 pendant la nuit entre les troupes et la garde nationale
 insurgées, et celles qui s'étaient rangées du côté du
 gouvernement. C'est à ce moment que je vous
 ai adressé le télégramme chiffré que vous avez
 dû recevoir. —

L'ordre de ne pas résister ayant été donné,
 tous les ministres et les édifices publics ont été
 occupés dans la journée matinée d'aujourd'hui. Le
 gouvernement avait fait, hier soir encore, un appel
 énergique à la population parisienne, mais sans
 résultat.

En ce moment, le "comité central de la garde
 nationale" est maître de la situation dans toute l'étendue

de la capitale. Il vient de faire afficher une proclamation annonçant que les électeurs vont être convoqués pour procéder aux "élections communales", et qu'en attendant il s'installe à l'hôtel de ville. Vous trouverez sous ce pli une copie de ce document, signé par Assy, l'un des chefs de la grève du Creuzot, & par d'autres chefs de l'internationale.

Je me suis immédiatement rendu au Ministère des Affaires Etrangères, où j'ai rencontré le chef du cabinet M. Pontoulant. Il m'a confirmé le fait du départ de M. Thiers et de tous les Ministres pour Versailles. Il a ajouté qu'il était chargé par M. Jules Favre d'en informer les membres du corps diplomatique, et d'exprimer en même temps l'espoir que tous les représentants des Etats qui ont reconnu la République Française, se rendraient au siège du Gouvernement.

En sortant, je Vous ai transmis, non sans peine, mon second télégramme, dont je Vous envoie copie ainsi que de mon télégramme d'hier soir.

De là je me suis rendu chez lord Lyons,

6

ambassadeur d'Angleterre, j'ai rencontré chez lui l'ambas-
sadeur de Turquie Djemil Pacha, le Ministre d'Italie M-
Nigra, le chargé d'affaires de Russie M. Okounoff, et le
chargé d'affaires d'Autriche, qui remplace le prince Metternich
actuellement à Vienne. — Pendant que j'étais chez Lord
Lyons, M. Washburne Ministre des Etats-Unis, s'était rendu
chez moi.

L'opinion unanime des assistants était qu'il
y a lieu de déférer au désir exprimé par M. Jules Favre
au nom du Gouvernement Français, et qu'aucun des chefs de
mission diplomatique ne doit rester à Paris dans les circons-
tances actuelles. —

En effet, la position n'est plus la même qu'au
début du siège de Paris. A cette époque, le siège du gouver-
nement était Paris; le Ministre des affaires étrangères y restait;
une déléguation seulement était envoyée en province. Rester dans
la capitale ^{ni par elle} était ~~un~~ ^{un} devoir ~~deux~~ ^{deux} ~~concess~~.

Aujourd'hui, le Gouvernement tout entier s'est
rendu à Versailles. Pas un seul de ses membres n'est ici. De
plus, il exprime formellement le vœu de se voir entouré des
représentants des Etats avec lesquels la France soutient des relations

officielles. Le Gouvernement présidé par M. Thiers et sorti du suffrage national, est le seul Gouvernement constitutionnel en France, et c'est à cet égard que vous m'avez autorisé auprès de lui. — A Paris par contre, il n'y a qu'un "Comité central de la garde nationale". Le Comité ne se pose même pas en Gouvernement provisoire; il déclare vouloir attendre des élections, et ces élections sont seulement des élections "communales" ou locales.

Dans ces circonstances, une considération domine pour moi toutes les autres, c'est celle-ci: le devoir du représentant officiel du Gouvernement fédéral est de se rendre au siège du Gouvernement auprès duquel il est officiellement accrédité. En présence de l'accord unanime de tous les chefs de mission diplomatique, je n'hésite pas à exprimer l'opinion que si le représentant de la Suisse restait seul à Paris, l'effet produit serait des plus fâcheux, et qu'à tous les points de vue, l'intérêt de notre pays réclame que son représentant n'ait pas l'apparence d'approuver, même indirectement et par sa présence à Paris, les événements dont cette ville vient d'être le théâtre.

M. Washburne, que j'ai viens de rencontrer, partage de tous points cette manière de voir. Il est décidé à se rendre

dès demain matin à Versailles, et personne ne met ici en doute que tous les chefs de mission en feront autant, autant que j'ai pu m'en rendre compte.

Je n'hésite pas à déclarer d'autre part que s'il ne m'était pas possible de rester au milieu de la colonie suisse, et de partager sa vie comme je l'ai fait pendant tout le siège, ce serait pour moi un vif et profond regret. Cependant la position de la Suisse vis-à-vis du Gouvernement qu'elle a officiellement reconnu il y a quelques jours, et des considérations politiques d'ordre supérieur, m'obligent à vous proposer de quitter Paris pour ne pas faire une exception parmi mes collègues. — En vous exposant les considérations qui précèdent, je crois du reste me conformer aux instructions que Vous m'avez fait parvenir par télégramme chiffré, le 8 septembre 1870; "Nous envisageons qu'il est convenable que le corps diplomatique reste là où est le siège du Gouvernement."

Comme le télégraphe est actuellement aux mains des insurgés à Paris, et que c'est avec la plus grande peine que j'ai pu Vous transmettre aujourd'hui un télégramme, je Vous serais très obligé de m'expédier la réponse par télégramme à l'adresse que je Vous en indiquerais plus tard
Demain ou après demain par voie télégraphique

Dans le cas où vous partageriez ma manière de voir sur la situation actuelle, il va sans dire que le 1^{er} Secrétaire de ma légation M^r le D^r Lardy resterait à Paris pour veiller aux affaires courantes, à la distribution des secours extraordinaires aux indigents, et surtout à la protection de nos compatriotes. Je suis heureux de pouvoir lui donner ce témoignage de confiance après les longs mois de travail éreux que la légation a traversés. Comme j'ai en même temps chargé de la protection des Bavares et des Badois, M^r Lardy serait appelé provisoirement à prendre en leur faveur les mesures nécessaires. Je vous serais obligé en conséquence de vouloir bien informer de ce fait les représentants à Berne des deux Gouvernements Intéressés.

J'espère du reste pouvoir revenir fréquemment à Versailles à Paris, tant que l'Assemblée nationale restera à Versailles. Mais si, comme plusieurs le craignent, une tentative est faite de Paris pour entraver les délibérations de l'Assemblée, il me paraîtrait nécessaire de suivre le Gouvernement dans le lieu où il verra devoir se transporter. Plusieurs Membres du Conseil des Ministres exprimaient hier l'opinion, entre autres M^r

Picard, que d'ici à quelques jours l'ordre serait entièrement rétabli; d'autre part le mécontentement paraît être assez vif dans la population parisienne et dans la bourgeoisie en particulier qui rend, à tort ou à raison, le gouvernement responsable de tout ce qui se passe. Comme il n'y a pas eu de résistance ni de nouveau sang versé, le parti de l'opposition contre l'état de choses actuel ne s'aventure en aucune manière à Paris, de sorte que cela laisse place à la supposition que cet état de choses ~~peut~~ pourra durer un certain temps.

Bien que la plupart de mes collègues soient divisés, à ce que j'ai appris, à se rendre demain ou après demain déjà à Versailles, j'ai tenu cependant à vous exposer la situation telle que je la juge, et à demander vos instructions.

Quoiqu'il arrive, il est indispensable que je me rende au siège du Gouvernement pour me mettre en rapports personnels, au sujet des questions importantes et urgentes que vous m'avez chargé de traiter dans les derniers temps, avec M. Favre et si possible avec M. Thiers. Je fais spécialement allusion à vos instructions relatives à la position faite à la Suippe par l'annexion de l'Alsace

à l'Allemagne, cette question me paraissant d'autant plus urgente que les négociations vont très prochainement s'ouvrir à Bruxelles.

Veuillez agréer la nouvelle assurance de ma haute considération
Perrin

Une protestation adressée au gouver-
nement contre la réoccupation de Beaune
par les Prussiens a été envoyée
« au commandant du 6^e corps à l'armée
du Rhin. »
« Signé maréchal CANROBERT,
ministre agréé, etc.
etc.

Liberté, E

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le comité central de la garde nationale,
Considérant :
Qu'il y a urgence de constituer immé-
diatement l'administration communale de
la ville de Paris, arrête :

- 1° Les élections du conseil communal de
la ville de Paris auront lieu mercredi pro-
chain 22 mars.
- 2° Le vote se fera au scrutin de liste et
par arrondissement.
- Chaque arrondissement nommera un
conseiller par chaque vingt mille habitans
ou fraction excédante de plus de dix mille.
- 3° Le scrutin sera ouvert de huit heures
du matin à six heures du soir. Le dépouil-
lement aura lieu immédiatement.
- 4° Les municipalités des vingt arrondis-
semens sont chargées, chacune en ce qui
la concerne, de l'exécution du présent ar-
rêté.

Une affiche ultérieure indiquera le nom-
bre de conseillers à élire par arrondisse-
ment.

Hôtel-de-Ville de Paris, le 19 mars 1871.

Le comité central de la garde
nationale,

ASSI, BILLIORAY, FERRAT, LABICK,
Edouard MOREAU, C. DUPONT,
VARLIN, BOURSIER, MORTIER,
GOUIER, LAVALETTE, FR. JOURDE,
ROUSSEAU, Ch. LULLIER, BLAN-
CHET, J. GROLLARD, BARROUD,
H. GÉRESME, FABRE, POUGERET,
BOUIT, VIARD, ANT. ARNAUD.

Les affiches suivantes, émanées du comité central et imprimées à l'Imprimerie nationale, ont été placardées sur les murs de Paris :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU PEUPLE.

Citoyens,

Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer.

Calmé, impassible dans sa force, il a attendu sans crainte comme sans provocation les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

L'état de siège est levé.

Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire ses élections communales. La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

Hôtel-de-Ville de Paris, le 19 mars 1871.

Le comité central de la garde nationale,

- ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BABICK,
- ED. MOREAU, CH. DUPONT, VARLIN,
- BOURSIER, MORTIER, GOUHIER,
- LAVALETTE, FR. JOURDE, ROUSSEAU,
- CH. LULLIER, BLANCHET,
- J. GROLLARD, BARROUD, H. GÉRESME,
- FABRE, POUGERET.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AUX GARDES NATIONAUX DE PARIS.

Citoyens,

Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission : aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait.

A ce moment, notre mandat est expiré, et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

Préparez donc et faites de suite vos élections communales, et donnez-nous pour récompense la seule que nous ayons jamais espérée : celle de vous voir établir la véritable République.

En attendant, nous conservons, au nom du peuple, l'Hôtel-de-Ville.

Hôtel-de-Ville de Paris, le 19 mars 1871.

Le comité central de la garde nationale,

- ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BABICK,
- ED. MOREAU, CH. DUPONT, VARLIN,
- BOURSIER, MORTIER, GOUHIER,
- LAVALETTE, FR. JOURDE, ROUSSEAU,
- CH. LULLIER, BLANCHET,
- J. GROLLARD, BARROUD, H. GÉRESME,
- FABRE, POUGERET,
- BOUIT, VIARD, ANT. ARNAUD.

...agne, cette question me paraissant d'autant que les négociations vont très prochainement à Bruxelles.

Veuillez agréer la mienne de ma haute considération
Perrin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le comité central de la garde nationale, Considérant :

Qu'il y a urgence de constituer immédiatement l'administration communale de la ville de Paris, arrête :

1° Les élections du conseil communal de la ville de Paris auront lieu mercredi prochain 22 mars.

2° Le vote se fera au scrutin de liste et par arrondissement.

Chaque arrondissement nommera un conseiller par chaque vingt mille habitants ou fraction excédante de plus de dix mille.

3° Le scrutin sera ouvert de huit heures du matin à six heures du soir. Le dépouillement aura lieu immédiatement.

4° Les municipalités des vingt arrondissements sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une affiche ultérieure indiquera le nombre de conseillers à élire par arrondissement.

Hôtel-de-Ville de Paris, le 19 mars 1871.

Le comité central de la garde nationale,

- ASSI, BILLIORAY, FERRAT, LABICK,
- Edouard MOREAU, C. DUPONT,
- VARLIN, BOURSIER, MORTIER,
- GOUHIER, LAVALETTE, FR. JOURDE,
- ROUSSEAU, CH. LULLIER, BLANCHET,
- J. GROLLARD, BARROUD,
- H. GÉRESME, FABRE, POUGERET,
- BOUIT, VIARD, ANT. ARNAUD.

1347

Bundesrath vom 24. März 1871

de la commission nationale

en date du 20. Mars 1871

entant que le projet de loi

proposé par le Gouvernement

part que le projet de loi

de la colonie en ce qui

l'a fait pendant tout

un si profond respect

vis-à-vis du Gouvernement

il y a quelques jours

supérieur publiquement

je n'ai pas fait une exception

deposer les considérations

cette ma réponse aux

parvenir par télégramme

Nous envisageons qu'il

est la source de la

Comme le télégraphe

malgré les inconvénients

grande peine que j'ai

télégramme, je vous

la réponse par télégramme

je n'ai pas eu d'occasion

comme un précédent

par voie télégraphique